



CHARTRE du COLLABORATEUR RESPONSABLE

Dans le cadre de la démarche de certification ISO 14001 de l'Agence de Fab et plus largement, dans le cadre de ses engagements responsables et durables, moi, membre de l'équipe Agence de Fab, m'engage à respecter au quotidien et dans le cadre de mes fonctions les points suivants :

1. Respecter les consignes de tri sélectif tant dans les locaux que sur les chantiers chez nos clients, à permettre de faire traiter tous les déchets de l'entreprise conformément à la réglementation en vigueur et aux consignes données, en privilégiant leur valorisation.
2. Ne pas déverser de produits dangereux dans les sols, sous sols, espaces verts, réseaux de collecte des eaux usées et pluviales.
3. Signaler à l'interlocuteur développement durable de l'Agence de Fab tout incident lié à la sécurité et à l'environnement.
4. Veiller à porter les équipements de protection individuels fournis par l'Agence de Fab dans le cadre de mes missions : lunettes, gants, chaussures de sécurité, casque.
5. Baliser les zones d'interventions lors de montages ou de manipulations de manière à interdire tout accès de zones potentiellement dangereuses à des personnels non autorisés.
6. S'assurer de la conformité des matériels, engins et véhicules utilisés.
7. Rationnaliser les consommations de tout genre dans le cadre de mes fonctions : chauffage, éclairage, carburant, emballage, matières premières.
8. M'informer et solliciter ma direction sur mes besoins en formation.
9. Limiter toutes nuisances causées aux riverains lors des chantiers de poses et déposes : bruit, déchets, sécurité.
10. Véhiculer une image positive de l'Agence de Fab pendant les chantiers auprès des clients et du grand public : port des EPI, vêtements propres, langage courtois.
11. Respecter les consignes établies dans le présent document.